

NOTICE D'INFORMATION TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

INSCRIPTIONS en ligne jusqu'au 20 septembre 2022

NOTICE D'INFORMATION

- ☞ La formation se déroule **du 26 septembre 2022 au à mai 2024**
- ☞ Le tarif pour la FC est de 7 109,50 €

Procédure d'inscription:

1. Je me préinscris en ligne sur le lien : <https://portail.ecole-rockefeller.com/>
2. J'envoie les documents suivants :

Le dossier de candidature annexé dans la rubrique « **En téléchargement » en fin d'inscription en ligne :**

- Fiche de renseignements du candidat
- Les documents à joindre (CV, Lettre de motivation etc.)

Les éléments constitutifs du dossier à envoyer par mail, à l'adresse suivante :

alicia-cherif@ecole-rockefeller.com

3. Je reçois **un mail d'accusé réception de l'Ecole** lorsque mon dossier sera parvenu.

3. PIECES A FOURNIR

Assurez-vous en cochant les cases ci-dessous que votre dossier est complet

La fiche de renseignements jointe	<input type="checkbox"/>
1 copie de la carte d'identité recto verso ou titre de séjour	<input type="checkbox"/>
1 lettre de motivation argumentée	<input type="checkbox"/>
1 curriculum vitae détaillé	<input type="checkbox"/>
1 photo d'identité récente	<input type="checkbox"/>
La demande de dispense de l'écrit (si concerné(e)) + copie diplôme donnant lieu à la dispense	<input type="checkbox"/>
La copie de votre dernier diplôme	<input type="checkbox"/>

→ INFOS TARIFS :

- Frais de scolarité : 100 €/ an
- Cout de formation CIF/CPF : 7 109,50 € /an + 94 € de frais de dossiers.

DEMANDE DE DISPENSE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

À remplir par le candidat (si concerné)

Je soussigné(e)

certifie être titulaire du diplôme

et demande une dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité pour la formation de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale.

Fait à, le

Signature

DISPENSE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ :

Les candidat(e)s justifiant d'un diplôme délivré par l'État ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre de l'enseignement scolaire, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à un baccalauréat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV peuvent demander cette dispense.

La décision de demander une dispense ou non lors du dépôt de dossier d'inscription est à la seule appréciation du candidat, qui ne pourra revenir ultérieurement sur son choix.

Vous pouvez vérifier si votre diplôme ou titre vous dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité en consultant le site www.cncp.gouv.fr